

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 Octobre 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20221011-DM75-2022-10-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Affichage : 14/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Date de la convocation : 04/10/2022

Date d'affichage : 04/10/2022



NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	17	22

L'an deux mille vingt deux, le onze octobre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Mme DUFOUR Françoise, Première adjointe au maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 04/10/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc -
Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET
Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX
Loïc

Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : M DUPIN Gilles a donné pouvoir à Mme DUFOUR Françoise – Mme FERRE Odile a donné pouvoir à M PADET René - Mme CHABANNE Christelle a donné pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine – Mme PALMIER Catherine a donné pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina a donné pouvoir à Mme COLOMB Florence

Absente : Mme PERRIN Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : M BOULOGNE Jérôme

Objet : Cession parcelle zone de Chanlat à l'ADHAMA

Par délibération du 9 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de la cession de deux parcelles de terrains dont une à L'ADHAMA.

L'ADHAMA souhaite se porter acquéreur de la parcelle AC51 d'une surface de 1 770 m². Il est proposé de lui céder au prix de 9 000 € tout compris. Cette parcelle est classée en zone naturelle pour partie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la cession de la parcelle B 1082 à l'ADHAMA au prix 9 000 € pour une superficie de 1 770 m²
- autorise M. le Maire à signer tous les documents qui en découleront

Première Adjointe au Maire,
Françoise DUFOUR,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 11/10/2022

